

## **Procès-verbal**

Le mercredi 21 janvier 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Armand PAGLIARI.

Secrétaire de la séance : Monsieur Christophe TE DUNNE

**Présents** : Monsieur Armand PAGLIARI, Monsieur Christophe TE DUNNE, Monsieur Jean Marc MAGNETTE, Monsieur Jean Marie BECK, Monsieur Michel ANTOINE, Madame Julie BOULET, Madame Céline EHLINGER, Madame Audrey MOUMNI-TRAUSCH, Monsieur Bernard TOURET

**Représentés** : Madame Jocelyne LAFFAILLE représentée par Monsieur Bernard TOURET, Monsieur Daniel D'HABIT représenté par Monsieur Jean Marie BECK

**Absents et excusés** : Madame Sylvine GUERIN, Monsieur Jérôme FORIN, Madame Myriam LEDERLE, Madame Céline PUGET

### **Ordre du jour** :

- Subventions naissance
- Demande de subvention au titre des Amendes de police
- Travaux forestiers
- Autorisation de cessions de biens via un site d'enchères publiques
- Médiathèque : désherbage 2026
- Travaux extension de la salle des sports : plan de financement
- Questions et Informations diverses

**Dernier PV du 17/12/2025 : validé, aucune remarque.**

### **1- Subventions Naissances (N° 20260121DCM01)**

Le conseil municipal, après délibéré, octroie, à l'unanimité, une subvention de 50.00€ à l'occasion de la naissance de :

- KARANFIL Alba née le 07/01/2026
- PLANTEGENET Milo né le 09/01/2026

### **2- Amendes de police 2025 (N° 20260121DCM02)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du conseil départemental au titre des amendes de police.

En fait, il s'agit pour ce dernier de reventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à déposer un dossier de subvention au titre des amendes de police pour le réalisé de 2025.

Le réalisé 2025 adopté par le conseil municipal se décompose en :

- Aménagement de parking (salle des fêtes 60 places VL) pour un total de 103 035.55 € HT

### **3- Travaux forestiers 2026 (N° 20260121DCM03)**

Monsieur BECK Jean-Marie présente les travaux forestiers pour 2026 :

#### **1- Travaux sylvicoles par l'ONF :**

- **Parcelle 24 – 25** : pour un nettoiemnt manuel c'est à dire : coupe de feuillus en concurrence directe avec les hêtres, pour croissance des houppiers et surtout éliminer la concurrence hydrique au niveau du sol. Valorisation des chênes et autres feuillus précieux.

Tarif : 4 633.80€ - adopté

- **Parcelle La favorite ZK081** : Elagage de peupliers

Tarif : 195.75 € - adopté

#### **2-Travaux de plantation par l'ONF**

- **Pour les parcelles 24 et 25** : plantation de chêne, de cormier, de sapin de Céphalonie. Mise en place de protection contre le gibier

Tarif : 4160.68€ - adopté

#### **3- Travaux par entreprise Toul UNI-VERT**

- **Parcelle 40 et parcelle 1** : maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur et dégagement manuel de plantation et élargissement des bandes de plantation.

Tarif : 3315.00€ - adopté

- **Parcelle 15-16-17-18** : maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur

Tarif : 2340.00€ - adopté

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les travaux forestiers par l'ONF et l'entreprise Toul UNI-VERT pour un montant total de 14 645.23€.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents référant à cette opération.

### **4- Cession de biens appartenant à la commune pour mise aux enchères via le site AGORA (N° 20260121DCM04)**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de matériels, de véhicules, d'équipements et autre mobiliers inexploités ou devenus inutile pour l'exercice des services communaux. Ces biens issus du domaine privé de la Commune, souvent de faible valeur, peuvent être revendus.

Il ajoute que par délibération n°20200403dcm01 du 03 juin 2020, Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour "décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers d'un prix, par unité, n'excédant pas 4600€ nets de taxe". Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil Municipal d'autoriser la vente du ou des biens concernés.

Des sites de vente aux enchères sont spécialisés dans les biens d'occasion des collectivités. Ce mode de cession touche une large audience, il est sécurisé et transparent. En outre, il répond aux enjeux actuels lié à l'économie circulaire, au développement durable par la réutilisation.

Le site leader d'enchères Agorastore permet la mise aux enchères des biens que la Commune a réformés, décrits et mis à prix. La plateforme gère les inscriptions des participants, les enchères, la communication.

M le Maire demande l'approbation du Conseil pour le principe de cession de biens communaux sur une plateforme spécialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le mode de cession par mise aux enchères des biens mis à la réforme appartenant au domaine privé de la Commune.

AUTORISE la vente des biens dont la valeur finale est susceptible de dépasser le seuil des 4 600 €, au prix de la dernière enchère.

APPROUVE les termes du contrat cadre de prestations de vente aux enchères publiques en ligne proposé par la SAS Agorastore, 20 rue Voltaire 93100 Montreuil.

AUTORISE le Maire à le signer ainsi que tous les documents y afférents.

## **5- Médiathèque : Désherbage 2026 (N° 20260121DCM05)**

Il est d'usage de faire un désherbage des ouvrages de la Médiathèque avec les conseils de la bibliothèque départementale, le Maire soumet cette proposition au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, un désherbage des livres à la Bibliothèque municipale pour l'année 2026.

## **6- Travaux extension de la salle des sports : demande de subvention et plan de financement (N° 20260121DCM06)**

M le Maire présente le projet de travaux d'extension de la salle des sports et le plan de Financement.

Ce projet fait l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Etat (DETR), éventuellement de la FNADT et de la FAFA (fonds d'aide au foot amateur).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de l'extension de la salle des sports
- Adopte l'opération et approuve le projet de financement ci-dessus.
- Sollicite des subventions au titre des concours financiers de l'Etat, de la FNADT, et de la FAFA (fonds d'aide au foot amateur) tel qu'il apparaît au plan de financement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Le Conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-dessus, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

## Dépenses Recettes

Nature des dépenses par principaux postes	Montant en € HT	Ressources	Montant	% du HT
Lot 1 VRD Gros œuvre	222 425.50	Autofinancement :	307 798	58.60%
Lot 2 Couverture	34 719.00			
Etanchéité				
Lot 3 Menuiserie	59 085.00	Commune		
Serrurerie				
Lot 4 Plâtrerie	21 630.00	Emprunts	154 798	29.50 %
Isolation				
Lot 5 Electricité	25 993.75			
Lot 6 Chauffage	27 115.83			
Plomberie				
Lot 7 Revêtement de sol	10 177.00			
Lot 8 Peinture	9175.00			
Lot 9 Isolation Thermique	24 422.50			
<b>Total Travaux</b>	<b>434 743.58€</b>			
2- Aléas et imprévus % du montant HT des Travaux éligibles de base	21737.18	<i>Aides publiques sollicitées :</i>		
		- DETR	217 300	41.40 %
3- Dépenses connexes (honoraires, maîtrise d 'œuvre, assurance, publication, marché	68616.67	FNADT		
		FAFA		
4- Loyers	0.00€			
		<b>Total des aides publiques</b>	<b>217 300</b>	<b>41.40%</b>
<b>Total (Coût global de l'opération)</b>	<b>525 098.00</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>525 098.00</b>	<b>100,00 %</b>

## 7- Questions et Informations diverses

- MAMA M'A DIT : M le Maire a émis un avis favorable à l'obtention d'une licence IV pour ce restaurant.
- Résidence du Parc : une étude technique est menée afin d'améliorer l'isolation du bâtiment.

- Situation des dégâts de gibier sur les emprises agricoles : Les dégâts causés par les sangliers sur les surfaces agricoles de la commune représentent 2,55 hectares recensés.
- Vélo cargo : Les vélos à assistance électrique sont en cours de fabrication et devraient nous être livrés prochainement.
- Boulangerie : Après 43 années d'activité, la boulangerie a fermé ses portes le 31 décembre 2025. Pascale MENCIER a pris sa retraite pour raisons de santé. Ce commerce, situé au cœur du village, rendait de nombreux services : vente de pain, sandwichs, colis, journaux, tabac, jeux, services bancaires... Une boulangerie joue un rôle bien plus large que la simple vente de pain. Dans un village, c'est souvent un véritable lieu de vie, un point d'ancrage social et un repère quotidien.

Consciente de l'importance de ce lieu pour les habitants, la commune réaffirme sa volonté de maintenir une boulangerie sur le territoire. Une boulangerie contribue à l'attractivité d'un territoire, reste un service de proximité indispensable. Sa présence contribue directement à la cohésion et à la vitalité du village.

La reprise de l'établissement existant a été étudiée, mais diverses contraintes n'ont pas permis l'aboutissement du projet.

Le Maire a rencontré un interlocuteur capable d'aider à identifier un professionnel, de l'accompagner dans son installation et de soutenir la commune dans les démarches (définition de la surface, étude de marché, etc.).

Il pourrait être nécessaire de construire un nouveau bâtiment, notamment à proximité du Proxi, pour accueillir cette future boulangerie. Une étude devra être lancée à ce sujet.

Fin de séance 19h20

Monsieur Armand PAGLIARI  Président de séance	Monsieur Christophe TE DUNNE  Secrétaire de séance
---	--